

Formulaire de demande de subvention

PROJET PAYSAGER

POUR COPROPRIÉTÉS ET SYNDICS

 > Subvention pour la réalisation d'un projet paysager pour copropriétés et syndics, à hauteur de 60 % du montant des dépenses dans la limite de 500 euros par projet. (Au-delà du montant du budget alloué, aucune subvention ne pourra être accordée).

1/ IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom du syndic ou de la copropriété :

Nom - Prénom du président ou responsable :

Adresse complète :

Téléphone :

E-mail :

2/ DESCRIPTION DU PROJET

Rédiger un descriptif du projet paysager de la copropriété : sélection des essences d'arbres et de haies, impact sur la biodiversité, solutions d'économie d'eau (récupérateurs, paillage...), et présentation d'un plan d'aménagement paysager. (Espace au verso).

3/ PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

- RIB Facture d'achat Attestation de copropriété ou Syndics
 Plan du projet Formulaire rempli

4/ SIGNATURE DU DEMANDEUR

Date :

Signature du demandeur :

J'autorise la Ville de Mions à inspecter mon terrain pour valider l'objet de la demande de subvention.

5/ SIGNATURE DE L'AUTORITÉ MUNICIPALE ET CACHET DE LA VILLE (à remplir par la ville)

Date :

Signature du responsable :

Le dossier de subvention sera étudié par le service Développement Durable et le service urbanisme avant validation.

Description du projet >>>>>>>>

